



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 juin 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 juin 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 juin 2005

**Cession à des particuliers de logements appartenant à la Ville de
Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Adjoint :

Mlle Fabienne RAVENEAU

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Urbanisme & Affaires Immobilières**Cession à des particuliers de logements appartenant à la Ville de Niort**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Vous avez validé lors de votre séance en date du 25 juin 2004 le principe d'une cession d'un certain nombre d'éléments du patrimoine privé de la Commune par le biais d'agences immobilières. La procédure s'est révélée lourde dans sa mise en œuvre (sélection d'agences, critères de choix au plus offrant ou au premier inscrit...) mettant au final la collectivité au premier plan dans le choix de l'acquéreur et donc l'exposant à des critiques sur son impartialité malgré la mise en place de critères préalables.

D'autres procédures ont donc été recherchées visant à une non intervention de la collectivité à un moment quelconque de la procédure.

Ainsi, une analyse a permis de préciser l'intérêt de la procédure de vente aux enchères publiques par le marché immobilier des notaires. Le marché immobilier des notaires (MIN) est une association dont les membres sont uniquement des chambres et conseils régionaux de Notaires. Ces ventes, réalisées par un notaire, se déroulent suivant le principe de la bougie et selon les conditions générales des ventes consignées dans le cahier des charges type du marché immobilier des notaires. De vive voix, l'adjudication est prononcée au profit du plus offrant et du dernier enchérisseur après l'extinction de deux feux successifs.

Cette procédure présente l'intérêt de permettre une exécution rapide de la vente (environ 10 semaines), assure la transparence dans la mesure où le prix payé est officialisé et surtout garantit l'impartialité de la collectivité dans le choix des acquéreurs potentiels sans montrer de préférence. De plus, l'ensemble des frais de cette procédure est totalement supporté par l'acheteur.

Ainsi, je vous propose de procéder à la cession des immeubles suivants :

Type de bien	Adresse	Référence cadastrale
Appartement	33ter, rue du Maréchal Leclerc	BZ n° 386
Appartement	Résidence Plaisance - Appartement 38	CT n° 117
Maison d'Habitation	11, rue de Saintonge	EP n° 14
Maison d'Habitation	8, Impasse Jean Houdon	AH n° 317
Maison d'Habitation	221, Avenue de Paris	CN n° 223
Maison d'Habitation	50, rue Rouget de l'Isle	ED n° 496
Maison d'Habitation	32, rue de Comporté	BC n°332

Les biens cités ci-dessus feront l'objet d'une visite préalable par le responsable régional du marché immobilier des notaires. Le montant des mises à prix sera fixé par la Ville de Niort sur la base de l'avis du domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de cession des immeubles cités ci-dessus suivant le principe de la vente aux enchères publiques par le marché immobilier des notaires et son centre régional situé à Bordeaux,

- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à cette procédure de cession, sachant que la vente sera parfaite dès la fin de la phase d'enchère publique.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 35
Contre : 0

Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 10

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)